



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2012
2. Participation luxembourgeoise à des missions OMP
3. 6261 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
 - Rapporteur : Madame Nancy Arendt épouse Kemp
 - Adoption d'un projet de rapport
4. Motion du 15 décembre 2011 déposée par M. Hauptert sur la création d'un Fonds européen pour la démocratie
5. Adoption d'un projet d'avis sur le chapitre "Immigration" du Rapport du Médiateur 2011
6. Dossiers européens: Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 17 au 23 mars 2012
7. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense
M. Patrick Engelberg, Mme Florence Ensch, MAE, Direction de la Défense
M. Léon Delvaux, MAE, Direction de la Coopération
Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, Mme Lydie Polfer

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2012

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Participation luxembourgeoise à des missions OMP

M. le Ministre de la Défense présente les projets des missions suivantes qui ont déjà été annoncées lors des réunions du 5 décembre 2011 et 18 janvier 2012.

Le premier projet consiste à la participation d'un sous-officier – expert démineur – de l'Armée luxembourgeoise pendant six mois au projet mutualisé du laboratoire d'analyse criminologique situé dans un camp militaire à Kaboul, en vue de soutenir la lutte contre les engins explosifs improvisés. La mission se place sous l'égide de l'Agence européenne de la Défense et ne sera pas renouvelée. Le sous-officier sera déployé au laboratoire et ne sera pas sur le terrain de déminage. Le gain d'expérience de ce sous-officier présente un avantage pour l'Armée luxembourgeoise.

Le deuxième projet prévoit la participation d'un sous-officier luxembourgeois, détaché auprès du quartier-général du Corps européen à Strasbourg, pendant une période de six mois à un engagement opérationnel dudit Corps en Afghanistan, dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). La mission du sous-officier consistera à remplir une fonction d'état-major au sein de la structure de commandement de l'opération à Kaboul. La mission ne sera pas renouvelée.

Début mai 2012, M. le Ministre entend présenter un projet de règlement grand-ducal concernant la mission de l'ISAF en Afghanistan (Kandahar).

La commission donne à l'unanimité son avis favorable à la participation du Luxembourg aux deux missions susmentionnées.

3. 6261 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement

Le projet de rapport, présenté en détail lors de la réunion précédente, est adopté avec trois abstentions de MM. Braz, Etgen et Kartheiser.

M. Angel, co-auteur de la proposition de loi modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement (doc. parl 6020), informe que les éléments principaux de la proposition de loi ont été introduits dans le projet de loi et que, après concertation avec la co-auteure Mme Err, il propose de retirer la proposition de loi du rôle des affaires.

La Rapporteuse informe qu'un texte coordonné de la loi modifiée sera élaboré par le Ministère.

4. Motion du 15 décembre 2011 déposée par M. Hauptert sur la création d'un Fonds européen pour la démocratie

Le Président de la commission rappelle que la motion concernant la création d'un fonds européen pour la démocratie (« European Endowment for Democracy », EED) déposée le 15 décembre 2011 par M. Hauptert, a été renvoyée à la commission. Le Ministère des Affaires étrangères a mis à disposition aux membres de la commission une note qui précise la position du Gouvernement luxembourgeois.

La motion invitant le Gouvernement « à s'opposer très fermement à une initiative particulièrement inopportune à l'heure où l'Union européenne avance sur la voie de l'adhésion à la convention européenne des droits de l'homme », le Gouvernement répond que l'EED a un objet et des moyens différents de ceux du Conseil de l'Europe et que l'EED s'inscrit notamment dans la politique européenne de voisinage européenne, mais ne se résumera pas à ces pays.

M. Hauptert explique que la motion signée par les six membres de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'oriente à un texte introduit à l'Assemblée nationale française. La crainte est que l'Union européenne se focalise de plus en plus sur les sujets des droits de l'homme, d'un côté, et de la promotion de la démocratie, de l'autre, en créant des agences qui concurrencent le Conseil de l'Europe et disposent de moyens financiers qui manquent au Conseil de l'Europe.

Débat

Les éléments suivants sont évoqués au cours de la discussion.

Le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg jouent un rôle important. Or, il peut être considéré comme avantage que l'Union européenne s'avance aussi dans les domaines des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie, en augmentant ainsi l'impact de ces sujets.

L'initiative de l'Union européenne ne nuit pas à la défense des droits de l'homme. La question se pose de savoir si le Luxembourg a un intérêt à s'opposer à une telle initiative.

Les Agences de l'Union européenne agissent sous le contrôle de la Commission européenne et sur la base d'un programme pluriannuel, tandis que le Conseil de l'Europe est plus indépendant. Il faut créer une réglementation solide pour fixer le partage des tâches entre ces instances. Un autre acteur dans ce domaine est l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe).

Il ressort de la note du Ministère des Affaires étrangères que le Luxembourg a été le premier à demander une référence au Conseil de l'Europe et a trouvé l'aval des délégations, notamment de la France, de la Suède et de l'Espagne.

Après discussion, M. Hauptert se dit d'accord de retirer la motion suite aux explications fournies par la note du Ministère des Affaires étrangères.

Le Président de la commission propose d'inviter le Ministre des Affaires étrangères dans une réunion de la commission avant l'adoption de de l'EED au Conseil.

5. Adoption d'un projet d'avis sur le chapitre "Immigration" du Rapport du Médiateur 2011

Le Président de la commission informe que le projet d'avis reprend les conclusions de la réunion de la commission du 23 janvier 2012 et sera envoyé après adoption à la Commission des Pétitions. La commission adopte le projet d'avis avec une voix contre (M. Kartheiser).

6. Dossiers européens: Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 17 au 23 mars 2012

La liste des documents est adoptée.

M. Oberweis est désigné comme Rapporteur du document JOIN(2012) 6. Les documents JOIN émanent du service de la Haute Représentante des Affaires extérieures.

7. Divers

En réponse à la lettre adressée le 29 novembre 2011, le Gouvernement a communiqué les réponses au Livre Vert sur le regroupement familial (COM(2011)735).

Suite à la demande du groupe « déi gréng », le Ministre des Affaires étrangères sera invité dans une prochaine réunion pour informer sur la mission ATALANTA.

Le Président de la commission propose d'ajouter une colonne au tableau de subsidiarité établi par l'Administration parlementaire pour informer sur la date à laquelle les documents ont été traités en commission.

Un membre de la commission informe sur une invitation du « Parliamentary network for Tibet ». L'invitation sera soumise au Bureau de la Chambre des Députés.

Mme Mergen informera dans une prochaine réunion sur la session plénière de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (APUpM).

Luxembourg, le 20 juin 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot